

CHAPITRE III

LES ÉGLISES PARTICULIÈRES

Le progrès des jeunes Églises

19. Quand l'assemblée des fidèles est déjà enracinée dans la vie sociale et modelée jusqu'à un certain point sur la culture locale, qu'elle jouit d'une certaine stabilité et fermeté, **l'oeuvre de la plantation de l'Église dans ce groupe humain déterminé atteint dans une certaine mesure son terme;** ayant ses ressources propres, fussent-elles insuffisantes, en clergé local, en religieux et en laïcs, elle est enrichie de ces ministères et institutions qui sont nécessaires pour mener et développer la vie du peuple de Dieu sous la conduite de son propre évêque. (...)

Intime doit demeurer la communion des jeunes Églises avec l'Église tout entière; elles doivent en joindre les éléments traditionnels à leur culture propre, pour accroître la vie du Corps Mystique par des échanges mutuels. (...)

Ces Églises, situées très souvent dans des contrées plus pauvres du globe, souffrent encore d'une insuffisance, d'ordinaire très grave, de prêtres, et d'un manque de subsides matériels. Aussi ont-elles **un très grand besoin que l'action missionnaire continuée de l'Église tout entière leur procure les secours qui servent tout d'abord au développement de l'Église locale** et à la maturité de la vie chrétienne. Cette action missionnaire doit aussi apporter son aide à ces Églises, fondées de longue date, qui se trouvent dans un état de régression et de faiblesse. (...)

L'activité missionnaire des Églises particulières

20. L'Église particulière étant tenue de représenter le plus parfaitement possible l'Église universelle, elle doit savoir nettement qu'**elle a été envoyée aussi à ceux qui ne croyant pas au Christ demeurent avec elle sur le même territoire,** afin d'être par le témoignage de la vie de chacun des fidèles et de toute la communauté un signe qui leur montre le Christ. (...)

Pour que ce zèle missionnaire commence à fleurir chez "les frères de la même patrie", **il convient tout à fait que les jeunes Églises participent effectivement le plus tôt possible à la mission universelle de l'Église en envoyant, elles aussi, des missionnaires** qui pourront annoncer l'Évangile par toute la terre, bien qu'elles souffrent d'une pénurie de clergé. La communion avec l'Église universelle sera d'une certaine manière consommée lorsque, elles aussi, elles participeront activement à l'action missionnaire auprès d'autres nations.

Promouvoir l'apostolat des laïcs

21. L'Église n'est pas fondée vraiment, elle ne vit pas pleinement, elle n'est pas le signe parfait du Christ parmi les hommes si un laïcat authentique n'existe pas et ne travaille pas avec la hiérarchie. L'Évangile ne peut s'enfoncer profondément dans les esprits, dans la vie, dans le travail d'un peuple sans la **présence active des laïcs.** Par conséquent, il faut dans la fondation d'une Église apporter déjà une très grande attention à constituer un laïcat chrétien qui atteigne sa maturité. (...)

Leur principal devoir à eux, hommes et femmes, c'est le témoignage du Christ, qu'ils doivent rendre par leur vie et leurs paroles dans leur famille, dans leur groupe social, dans leur milieu professionnel. Il faut donc qu'apparaisse en eux l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté véritable (cf. Eph. 4, 24). Ils doivent exprimer cette nouveauté de vie dans le milieu social et culturel de leur patrie, selon les traditions nationales. Ils doivent connaître cette culture, la purifier, la conserver, la développer selon les situations récentes, enfin lui donner sa perfection dans le Christ, afin que la foi du Christ et la vie de l'Église ne soient plus étrangères à la société dans laquelle ils vivent, mais commencent à la

La conception « territoriale » de la mission lui assigne une fin dans le temps. Alors que la conception « vitale » fait de la mission une caractéristique permanente de toute l'Église, de toute Église. La tension entre ces deux visions n'est pas résolue...

Les Églises récentes nées des missionnaires ont légitimement droit au secours des autres. C'est d'abord pour leur développement dans la foi (catéchistes, églises, médias pour annoncer l'Évangile etc.) avant leur développement matériel.

Une paroisse, un diocèse doivent avoir le souci de tous, et pas seulement de ceux déjà rassemblés localement.

La venue chez nous de prêtres burkinabés ne vient pas d'abord d'une pénurie, mais de la nécessité pour chaque Église locale d'échanger avec d'autres afin d'être vraiment catholique. De même pour l'envoi de prêtres charentais dans le monde entier !

La responsabilité des laïcs est à nouveau fortement soulignée, à partir de leur vocation sociale, professionnelle, familiale, culturelle.

« Leur mission prophétique, les laïcs l'accomplissent aussi par l'évangélisation, "c'est-à-dire l'annonce du Christ faite par le témoignage de la vie et par la parole". Chez les laïcs, "cette action évangélisatrice ... prend un caractère spécifique et une particulière efficacité du fait qu'elle s'accomplit dans les conditions communes du siècle" (LG 35).

« Cet apostolat ne consiste pas dans le seul témoignage de la vie: le véritable apôtre cherche les occasions d'annoncer le Christ par la parole, soit aux incroyants ..., soit aux fidèles (*Catéchisme de l'Église catholique* n° 905).

pénétrer et à la transformer. Ils doivent se joindre à leurs concitoyens avec une charité sincère, afin que dans leur comportement apparaisse un nouveau lien d'unité et de solidarité universelle, puisé dans le mystère du Christ. Ils doivent aussi répandre la foi du Christ parmi ceux auxquels ils sont liés par la vie et la profession (...).

Diversité dans l'unité

22. [les jeunes Églises] **empruntent aux coutumes et aux traditions de leurs peuples, à leur sagesse, à leur science, à leurs arts, à leurs disciplines**, tout ce qui peut contribuer à confesser la gloire du Créateur, mettre en lumière la grâce du Sauveur, et ordonner comme il le faut la vie chrétienne.

(...) Ainsi on saisira plus nettement par quelles voies "la foi", **compte tenu de la philosophie et de la sagesse des peuples, peut "chercher l'intelligence"**, et de quelles manières les coutumes, le sens de la vie, l'ordre social peuvent s'accorder avec les moeurs que fait connaître la révélation divine. Ainsi apparaîtront les voies vers une plus profonde adaptation dans toute l'étendue de la vie chrétienne. De cette manière, toute apparence de syncrétisme et de faux particularisme sera repoussée, la vie chrétienne sera ajustée au génie et au caractère de chaque culture, les traditions particulières avec les qualités propres de chaque famille des nations, éclairées par la lumière de l'Évangile, assumées dans l'unité catholique. (...)

Il faut donc souhaiter - bien plus, il convient tout à fait - **que les Conférences Épiscopales**, dans les limites de chaque grand territoire socioculturel, **s'unissent** de telle manière qu'elles puissent, en plein accord et en mettant en commun leurs avis, **poursuivre ce propos d'adaptation**.

CHAPITRE IV LES MISSIONNAIRES

La vocation missionnaire

23. Bien qu'à tout disciple du Christ incombe pour sa part la charge de répandre la foi, le Christ Seigneur appelle toujours parmi ses disciples ceux qu'il veut pour qu'ils soient avec lui et pour les envoyer prêcher aux peuples païens (cf. *Mc* 3,13 s.). Aussi par l'Esprit-Saint, qui partage comme il lui plaît les charismes pour le bien de l'Église (1 *Cor.* 12,11), inspire-t-il la **vocation missionnaire** dans le coeur d'individus et suscite-t-il en même temps dans l'Église des Instituts qui se chargent comme d'un office propre de la mission d'évangélisation qui appartient à toute l'Église (...)

La spiritualité missionnaire

24. (...) L'envoyé entre en effet dans la vie et la mission de Celui qui "s'est **anéanti** en prenant la forme d'esclave" (*Phil.* 2,7). Il doit donc être prêt à se maintenir pour la vie dans sa vocation, à **renoncer** à lui-même et à tout ce qu'il a possédé jusque-là et à **se faire tout à tous** (1 *Cor.* 9, 22).

Annonçant l'Évangile parmi les peuples païens, il doit faire connaître avec confiance le mystère du Christ, dont il est l'ambassadeur, de telle manière qu'en Lui il ait l'audace de parler comme il le faut (cf. *Eph.* 6, 19s.; *Act.* 4, 31), sans rougir du scandale de la croix. (...) il doit rendre témoignage à son Seigneur et même, si c'est nécessaire, jusqu'à l'effusion du sang. (...)

CHAPITRE VI LA COOPÉRATION

Introduction

35. **L'Église étant tout entière missionnaire**, et l'oeuvre de l'évangélisation étant le devoir fondamental du Peuple de Dieu, le Saint Concile invite tous les chrétiens à une profonde rénovation intérieure, afin qu'ayant une conscience vive de leur

- **L'inculturation** est à nouveau évoquée comme une des dimensions de la mission.

« *En exerçant son activité missionnaire parmi les peuples, l'Église entre en contact avec différentes cultures et se trouve engagée dans le processus d'inculturation. C'est une exigence qui a marqué tout son parcours au long de l'histoire et qui se fait aujourd'hui particulièrement sensible et urgente.*

Le processus d'insertion de l'Église dans les cultures des peuples demande beaucoup de temps: il ne s'agit pas d'une simple adaptation extérieure, car l'inculturation "signifie une intime transformation des authentiques valeurs culturelles par leur intégration dans le christianisme, et l'enracinement du christianisme dans les diverses cultures humaines". C'est donc un processus profond et global qui engage le message chrétien de même que la réflexion et la pratique de l'Église. Mais c'est aussi un processus difficile, car il ne doit en aucune manière compromettre la spécificité et l'intégrité de la foi chrétienne. Par l'inculturation, l'Église incarne l'Évangile dans les diverses cultures et, en même temps, elle introduit les peuples avec leurs cultures dans sa propre communauté; elle leur transmet ses valeurs, en assumant ce qu'il y a de bon dans ces cultures et en les renouvelant de l'intérieur. Pour sa part, l'Église, par l'inculturation, devient un signe plus compréhensible de ce qu'elle est et un instrument plus adapté à sa mission.

*L'inculturation est un processus lent, qui embrasse toute l'étendue de la vie missionnaire et met en cause les divers agents de la mission ad gentes, les communautés chrétiennes au fur et à mesure qu'elles se développent, les Pasteurs qui ont la responsabilité de discernement et d'encouragement dans sa mise en oeuvre. » (Jean-Paul II, *Redemptoris Missio* n° 52)*

- « **Fides quaerens intelligentia** » : la foi cherchant l'intelligence est une dimension constitutive de la mission. Les universités catholiques par exemple relèvent ce défi. Théologie, recherche scientifique, anthropologique, économique : on ne peut limiter la mission à ses seuls aspects religieux et émotionnels.

- Le rôle actuel des **conférences épiscopales** est-il à la hauteur de cette affirmation ?

Le Décret revient ensuite à la préoccupation des Instituts Missionnaires. Il légitime leur vocation particulière.

Il en développe une belle spiritualité : anéantissement à l'image du Christ, se faire tout à tous, être en ambassade, avec audace et assurance...

Le texte revient à la mission comme intrinsèque à la vie de tout le peuple de Dieu (et pas seulement des 'missionnaires' officiels). Tous sont responsables de l'oeuvre missionnaire.

propre responsabilité dans la diffusion de l'Évangile, ils assument leur part dans l'oeuvre missionnaire auprès des païens.

Devoir missionnaire du Peuple de Dieu tout entier

36. Comme membres du Christ vivant, auquel ils ont été incorporés et configurés par le Baptême ainsi que par la Confirmation et l'Eucharistie, **tous les fidèles sont tenus de coopérer à l'expansion et au développement de Son Corps**, pour l'amener le plus, vite possible à sa plénitude (Eph. 4,13).

C'est pourquoi tous les fils de l'Église doivent avoir une vive conscience de leur **responsabilité** à l'égard du monde, nourrir en eux un esprit véritablement catholique et dépenser leurs forces pour l'oeuvre de l'évangélisation. Cependant, que tous le sachent, leur premier et leur plus important devoir pour la diffusion de la foi, c'est de vivre profondément leur vie chrétienne. (...)

Devoir missionnaire des communautés chrétiennes

37. Puisque le Peuple de Dieu vit dans des communautés, diocésaines et paroissiales surtout, et que c'est dans ces communautés que d'une certaine manière il se montre visible, **c'est aussi aux communautés qu'il appartient de rendre témoignage au Christ devant les nations**.

La grâce du renouvellement ne peut croître dans les communautés à moins que chacune d'entre elles n'étende le rayon de sa charité jusqu'aux extrémités de la terre, et qu'elle n'ait, pour ceux qui sont loin, une sollicitude semblable à celle qu'elle a pour propres membres.

C'est ainsi que la communauté tout entière prie, coopère, exerce une activité parmi les peuples païens, par l'intermédiaire de ses que Dieu choisit pour cette fonction si magnifique.

Il sera très utile, pourvu qu'on ne laisse pas de côté l'oeuvre missionnaire universelle, de **garder contact avec les missionnaires sortis de la communauté elle-même**, ou avec une paroisse ou un diocèse des missions, afin que devienne visible la communion entre les communautés, et que cela tourne à l'édification mutuelle.

Devoir missionnaire des Évêques

38. Tous les Évêques, en tant que membres du Corps Épiscopal qui succède au Collège des Apôtres, ont été **consacrés non seulement pour un diocèse, mais pour le salut du monde entier**. Le commandement du Christ de prêcher l'Évangile à toute créature (Mc 16, 15) les atteint directement, avec Pierre et en dépendance de Pierre. De là naissent cette communion et coopération des Églises aujourd'hui si nécessaires pour continuer l'oeuvre de l'évangélisation. (...) Il appartient de même aux Conférences épiscopales d'établir "de promouvoir les oeuvres qui permettent de recevoir fraternellement et d'entourer d'un soin pastoral convenable, ceux qui pour cause de travail et d'étude quittent les territoires de mission pour vivre à l'étranger. C'est par ces **immigrants** que les peuples éloignés deviennent proches d'une certaine manière, et qu'aux communautés qui sont chrétiennes de longue date est offerte une excellente occasion d'entreprendre le dialogue avec les nations qui n'ont pas encore entendu l'Évangile, et de leur montrer, dans le service d'amour et d'aide dont ils s'acquittent, l'authentique visage du Christ ". (...)

Devoir missionnaire des laïcs

41. (...) Dans les terres déjà chrétiennes, les laïcs coopèrent à l'oeuvre de l'évangélisation en développant en eux-mêmes et chez les autres la connaissance et l'amour des missions, en faisant naître des vocations dans leur propre famille, dans les associations catholiques et les écoles, en offrant des subsides

C'est une *obligation* : « tous les fidèles sont tenus de... »

C'est une *responsabilité* à l'égard du monde (comme une non-assistance à personne en danger sinon !).

Mais le premier témoignage est celui de la vie chrétienne, avant même l'annonce explicite (vs certains fondamentalismes chrétiens).

La dimension communautaire de la mission est indispensable : on ne peut la déléguer à quelques spécialistes.

La coopération missionnaire apparaît ainsi comme le signe de la maturité spirituelle d'une Église locale.

La Charente garde le lien avec ceux et celles qui sont envoyés ailleurs ! C'est vital.

Les évêques sont les garants de cette circulation, de cet échange de biens et de personnes entre Églises locales.

Les migrants sont dans chaque pays une chance pour la coopération missionnaire. Savons-nous les regarder ainsi ?

Encore un beau développement de l'action des laïcs dans cette coopération des Églises. Cela vaut la peine de reprendre chacun des points en examinant comment mieux les assumer aujourd'hui : éducation des familles, aide matérielle, structures économiques et sociales etc...



de toute sorte, afin que le don de la foi, qu'ils ont reçu gratuitement, puisse être aussi donné à d'autres.

Dans les territoires des missions, les laïcs, soit étrangers, soit autochtones, doivent enseigner dans les écoles, avoir la gestion des affaires temporelles, collaborer à l'activité paroissiale et diocésaine, établir et promouvoir les diverses formes de l'apostolat des pour que les fidèles des jeunes Églises puissent assumer le plus vite possible leur propre part dans la vie de l'Église.

Enfin, les laïcs doivent apporter volontiers leur coopération économique-sociale aux peuples en voie d'évolution; cette coopération est d'autant plus à louer qu'elle vise à fonder des Instituts qui atteignent les structures fondamentales de la vie sociale ou sont destinés à la formation de ceux qui ont la responsabilité de la chose publique. (...)

CONCLUSION

42. Les Pères du Concile, en union avec le Pontife Romain, sentant très profondément le devoir d'étendre partout le Règne de Dieu, saluent avec toute leur affection tous les prédicateurs de l'Évangile, ceux surtout qui pour le nom du Christ souffrent la persécution, et s'associent à leurs souffrances.

Ils sont enflammés eux aussi du même amour dont le Christ a brûlé pour les hommes. Conscients que c'est Dieu qui fait que son Règne arrive sur la terre, ils répandent leurs prières avec tous les chrétiens pour que, par l'intercession de la Vierge Marie, Reine des Apôtres, les nations soient amenées le plus tôt possible à la connaissance de la vérité (1 *Tim.* 2, 4), et que la gloire de Dieu qui resplendit sur la face du Christ commence à luire pour tous par le Saint-Esprit (2 *Cor.* 4, 6).

Rome, près Saint-Pierre, le 7 décembre 1965.

« Les laïcs, que leur vocation spécifique place au coeur du monde et à la tête des tâches temporelles les plus variées, doivent exercer par là même une forme singulière d'évangélisation.

*Leur tâche première et immédiate n'est pas l'institution et le développement de la communauté ecclésiale - c'est là le rôle spécifique des Pasteurs -, mais c'est la mise en oeuvre de toutes les possibilités chrétiennes et évangéliques cachées, mais déjà présentes et actives dans les choses du monde. Le champ propre de leur activité évangélisatrice, c'est le monde vaste et compliqué de la politique, du social, de l'économie, mais également de la culture, des sciences et des arts, de la vie internationale, des mass media ainsi que certaines autres réalités ouvertes à l'évangélisation comme sont l'amour, la famille, l'éducation des enfants et des adolescents, le travail professionnel, la souffrance. Plus il y aura des laïcs imprégnés d'évangile responsables de ces réalités et clairement engagés en elles, compétents pour les promouvoir et conscients qu'il faut déployer leur pleine capacité chrétienne souvent enfouie et asphyxiée, plus ces réalités, sans rien perdre ou sacrifier de leur coefficient humain, mais manifestant une dimension transcendante souvent méconnue, se trouveront au service de l'édification du Règne de Dieu et donc du salut en Jésus-Christ. » (Paul VI, *Evangelii Nuntiandi* n° 70)*

Enfin, la mission est bien une question d'amour ! La « vive flamme d'amour » dont Jésus a brûlé pour les hommes dévore toujours le coeur de l'Église.

Comment se taire ?

« Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement » (Mt 10,8) : comment ne pas partager à d'autres ce qui nous a été offert ?

Questions pour débattre en groupe

1) Pourquoi la mission chrétienne ?

Comment répondez-vous spontanément avant la lecture du Décret ? Et maintenant ?

2) Considérez-vous vraiment que la mission est un « devoir » et une « responsabilité » (n° 36) ? Quelles conséquences ?

3) Le lien de la mission avec l'oecuménisme, la pastorale des migrants, le dialogue avec les non chrétiens est fondamental (n° 11). Comment cela est-il vécu en Charente ? En France ? Ailleurs ?